

COMMUNE DE CASSAGNAS  
Département de la Lozère

AR\_2018\_31

ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION DU BÂTIMENT COMMUNAL DÉNOMMÉ "SALLE STEVENSON",  
SIS À CASSAGNAS, QUARTIER DE L'ANCIENNE GARE À LA CÉLÉBRATION DE MARIAGES EN  
COMPLÉMENT DE LA MAISON COMMUNE

Le Maire de la Commune de CASSAGNAS :

**Vu** le code civil, notamment son article 75,  
**Vu** l'article L 2121-30-1 du CGCT permettant la célébration de mariages hors la maison commune,  
**Vu** l'article R 2122-11 du CGCT relatif à l'information du procureur de la République et le projet de décision d'affectation transmis,  
**Vu** la sollicitation du procureur de la République en date du 27 septembre 2018,  
**Vu** l'absence d'opposition du procureur de la République notifiée par courrier en date du 5 décembre 2018,

**Considérant** qu'il convient d'affecter à la célébration des mariages, un bâtiment complémentaire pour :

- permettre aux mariés et à leurs invités d'accéder aisément au lieu de célébration,
- permettre leur accueil en toute sécurité,
- mettre à leur disposition un parc de stationnement suffisant,

**Considérant** que le bâtiment communal sis à Cassagnas, quartier de la gare et dénommé « salle Stevenson » :

- permet, de par ses dimensions et l'existence d'issues de secours, d'accueillir en toute sécurité les mariés et tous leurs invités, ladite salle ayant une capacité d'au moins 120 personnes,
- assure aux participants un accès aisé, le bâtiment s'ouvrant de plain-pied en rez-de-chaussée et disposant d'un parc de stationnement conséquent,

**ARRÊTÉ :**

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du 1er janvier 2019, le bâtiment communal dénommé «Salle Stevenson», sis à Cassagnas, quartier de la gare, est affecté à la célébration de mariages.

**Article 2** : Ce bâtiment garantit une célébration de mariage solennelle, publique et républicaine ainsi que des conditions satisfaisantes de déplacement et d'intégrité des registres de l'Etat Civil.

**Article 3** : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le procureur de la République ;
- Monsieur le préfet.

A Cassagnas, le 20 décembre 2018

Le Maire,  
Jean WILKIN

Pour extrait certifié conforme

